

## LE COUT DE LA VAE

L'évaluation par le jury est gratuite, les coûts sont pris en charge par la DRASS.

Les tarifs de l'accompagnement et du module de formation sont fixés par les centres qui assurent ces prestations.

Des prises en charge sont possibles en fonction de votre statut (salarié, demandeurs d'emplois...).

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel ce qui implique que vous n'êtes en aucun cas obligé(e) d'informer votre employeur de votre démarche VAE.

**Dans ce cas, vous devez alors financer vous-même les dépenses liés à la VAE.**

## LE DEAS : UN DIPLÔME DE NIVEAU V

Pour obtenir le DEAS, il faut valider les 8 unités qui constituent le référentiel de compétences :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Apprécier l'état clinique d'une personne
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle

### Autres diplômes qui dépendent du ministère de la santé accessibles à la VAE

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

**Pôle VAE GRETA-PMS**  
**Lycée RABELAIS**  
9, rue Francis de Croisset  
75877 Paris Cedex 18  
Métro : Porte de Clignancourt

**Tél : 01 42 51 00 37**  
(Permanence téléphonique  
uniquement le jeudi de 9h30 à 12h30)  
infovae@greta-pms.fr



La **Validation des Acquis de l'Expérience** :  
une autre manière d'obtenir le

## Diplôme d'État d'Aide-soignant



**LE POLE VAE SANITAIRE  
ET SOCIAL du GRETA-PMS**  
Vous informe...

## DEPUIS 2005, LE DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT (DEAS) EST ACCESSIBLE PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

### QUELS QUE SOIENT :

- votre âge
- votre niveau d'étude
- votre statut
- 

vous pouvez **si vous remplissez les conditions**, faire une demande de VAE, en vue d'obtenir le DEAS



### Première condition :

**Justifier** de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une **activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du DEAS** (preuves de l'expérience : attestation d'emploi, certificat de travail...).

Il vous faut donc avoir réalisé des soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, prise de repas, élimination, déplacement), en établissement ou au domicile des personnes :

- soit auprès de personnes dépendantes ou inconscientes ;
- soit auprès de personnes ayant un certain degré d'autonomie.

**Les périodes de formation initiale ou continue, et les stages ne sont pas pris en compte.**

### Deuxième condition :

La durée de l'expérience acquise doit être au moins égale à 3 ans (**soit 4 200 heures**)

## SEULES LES ACTIVITÉS EXERCÉES AU COURS DES 12 DERNIÈRES ANNÉES SONT PRISES EN COMPTE



### Avant toute VAE : INFORMEZ-VOUS

Vous n'êtes pas sûr(e) de remplir toute les conditions et/ou vous pensez qu'il existe peut-être d'autres diplômes ou titres plus adaptés à votre expérience : adressez-vous aux Pôles Régionaux Information Conseil, ils vous accueillent et vous conseillent gratuitement ([www.infovae.idf.com](http://www.infovae.idf.com)) ou contactez le Pôle Vae du Greta PMS.

## VOTRE CHOIX EST FAIT VOUS ÊTES MOTIVÉ ET VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS : LES DÉMARCHES À SUIVRE

### → DEMANDER UN « DOSSIER DE RECEVABILITÉ » OU LIVRET 1

Adressez-vous au **CNASEA de Limoges** soit par écrit soit en téléphonant au **08.10.017.710** (n° azur : tarification au prix d'un appel local).

#### CNASEA –Délégation VAE – Service de recevabilité

15, rue Léon Walras – CS 70902  
87017 LIMOGES Cedex

Vous recevrez la décision de recevabilité (positive ou négative) au plus tard dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre dossier complet (livret 1 renseigné et pièces justificatives nécessaires).

**Une absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet**

### → DECRIRE SON EXPERIENCE dans le livret de présentation des acquis de l'expérience (ou livret 2)

Vous pouvez si vous le souhaitez bénéficier d'un accompagnement spécifique pour préparer la constitution de votre dossier (livret 2) et l'entretien avec le jury.

Dans ce cas, à réception de votre notification de recevabilité, **contacter le GRETA-PMS (01 44 92 33 00)**.

### → SUIVRE UNE FORMATION OBLIGATOIRE DE 70 HEURES (MFO)

Après avoir obtenu l'accord de recevabilité de votre demande, vous devez suivre un module de formation théorique de 70 heures.

Une attestation de suivi de l'action de formation vous sera remise par l'organisme de formation. Elle garantit la présence régulière et continue du suivi du module.

**Contactez-nous au : 01 44 92 33 00 afin de connaître les calendriers prévus pour le Module de formation obligatoire.**

Une liste des autres organismes de formation qui dispensent le MFO est à votre disposition sur [www.ile-de-france.sante.gouv.fr](http://www.ile-de-france.sante.gouv.fr) ou au **pôle VAE du GRETA-PMS**

### → RENVOYER LE LIVRET 2

Vous devez le renvoyer par recommandé avec accusé de réception, au CNASEA de Limoges avant les dates limites fixées, en vue de permettre au jury de se prononcer sur votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Ce livret 2 doit absolument contenir l'attestation de suivi du module de formation obligatoire.

### → S'ENTREtenir AVEC LE JURY DE VALIDATION

Sur la base de votre livret 2 et d'un entretien, le jury vous attribue tout ou une partie du diplôme d'état d'aide-soignant.

En cas de validation partielle, vous disposez d'un **délai maximal de 5 ans** pour acquérir ce qui vous manque, par la formation ou par une expérience complémentaire.

**Vous optez pour un parcours de formation préparant au DEAS, contactez-nous au 01 44 92 33 00**